

RASSEMBLEMENT

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021

11H00 DEVANT LA PREFECTURE DE CHAMBERY

NON AUX SANCTIONS A NOS HEROS DE LA PREMIERE VAGUE

Malgré de fortes mobilisations de citoyens et de travailleurs contre le PASS SANITAIRE, le chef de l'état persiste dans sa volonté de diviser et de stigmatiser le monde du travail en commençant pas les soignants.

La vaccination est un enjeu important dans la lutte contre le virus mais il faut convaincre et non contraindre.

Face aux pressions qui s'exercent déjà sur les salariés, nous réaffirmons notre opposition aux mesures discriminatoires qui accompagnent la mise en place du pass sanitaire. Les sanctions (suppression du salaire) annoncées pour les travailleurs réticents à la vaccination sont inacceptables.

A ces attaques contre nos libertés, s'ajoute une volonté assumée de détruire notre système social qui a pourtant

montré son efficacité face à la crise.

Ce n'est pas un hasard si les annonces contre la retraite et l'assurance chômage accompagnent les restrictions sanitaires.

Il est clair que la stratégie de division des travailleurs orchestrée par le gouvernement sert, encore une fois ses velléités néolibérales, la casse de notre sécu et du droit du travail.

Nous appelons d'ores et déjà les travailleuses et les travailleurs à rester unis, s'organiser dans les entreprises avec leurs syndicats et élus et se mobiliser contre les modalités de ce pass sanitaire et la politique antisociale qui accompagne sa mise en place.

CONTRE TOUTES SUPPRESSIONS DE PERSONNELS ET FERMETURES DE LITS ET SERVICES

QUI ENGENDRENT LE REPORT DES INTERVENTIONS MEDICALES.

CONTRE LA LOI SANITAIRE ET LES REGRESSIONS SOCIALES

Il est inacceptable que les travailleurs soient sanctionnés par la suspension de leur revenu alors que pendant la première vague ces mêmes salariés, héros de la population étaient contraints de poursuivre leurs activités professionnelles avec une pénurie de matériel de protection. Certains travaillaient malgré un test covid positif.

Nous exigeons qu'ils soient au mieux reclassés provisoirement, au pire suspendus avec maintien de leur salaire.

Il faut nous expliquer comment les services de santé vont pouvoir rester ouverts si l'on suspend le personnel alors que les effectifs sont déjà en dessous du nécessaire ?

**NON A TOUTES SANCTIONS! NON AUX SUSPENSIONS DE REMUNERATION!
POUR TOUS LES SALARIES EN GENERAL
ET NOTAMMENT CEUX DU SOCIAL, DU MEDICO-SOCIAL ET DE LA SANTE !**

- Prorogation du délai de l'obligation vaccinale .
- Mise en place de rendez-vous avec le médecin du travail pour les agents ne s'étant pas inscrits dans un schéma vaccinal, afin de répondre aux questions et de comprendre les motifs de réticences à la vaccination.
- Retrait de toutes sanctions à l'égard des agents non vaccinés.